



Province de Québec  
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le septième jour d'août deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : Mme Joannie Dion, M. Renaud Pelletier et M. Jean-Sébastien Gagné, M. Richard Gagné et M. Donald Mimeault. Est également présente, M<sup>me</sup> Anne Sohier, directrice générale, greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire de Marsoui. M<sup>me</sup> Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

**Résolution 23-08-84**

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité.

**Résolution 23-08-85**

**Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2023.

**Résolution 23-08-86**

**Il est proposé par M. Renault Pelletier** et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 72, 377.27 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 48,854.16 \$.

**AFFAIRES NOUVELLES**

A) Afin de combler le poste vacant au sein du conseil (poste conseiller #6), un scrutin est annoncé pour le dimanche 29 octobre 2023. L'avis public sera donné le 15 septembre, qui inclura les informations relatives à cette élection partielle.

B) Le maire fait un suivi sur le rapport hydrogéologue fait le mois dernier. Rien d'urgent, mais il faudra changer les sondes. Divers travaux qui pourront être financé par la TECQ 2024-2028.

**Résolution 23-08-87**

C) **Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Gaspésie afin de pouvoir accepter l'offre de service de ZIP Gaspésie pour obtenir leur expertise écologique et environnementale en milieux côtiers. Nous pourrions ainsi dresser un portrait général du site maritime que nous comptons exploiter en phase avec notre Vision d'aménagement et trouver des stratégies d'aménagements résilients et réalisables en fonction des contraintes présentes. La municipalité de Marsoui versera 6,500 \$ en mise de fonds. Le maire, Mme Renée Gasse, est désigné comme signataire autorisé à signer les documents relatifs à cette demande d'aide.

**Résolution 23-08-88**

D) **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accorder un budget de 500\$ pour souligner la fin des travaux au Centre récréatif en présence des partenaires financiers, des élus et des comités actifs de Marsoui. Aussi, il fut décidé pour l'occasion de nommer la salle du 1<sup>er</sup> étage, la Salle Siméon Sohier, en hommage au travail de M. Sohier au sein des sports et loisirs de Marsoui.

**Résolution 23-08-89**

E) En vue du renouvellement de notre contrat d'assurance, nous demandons a retirer le comité des Loisirs de nos assurés additionnels. Tout comme les équipements du centre d'entraînement qui furent retirés. **Il est proposé par M. Richard Gagné** et résolu à l'unanimité de faire ce changement auprès de notre assureur.

**Résolution 23-08-90**

F) **Il est proposé par M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité de payer comme par le passé, 75% des frais supplémentaires encourus par un citoyen de Marsoui pour l'inscription de ces deux enfants au hockey saison 2023-2024 à la ville de Sainte-Anne-des-Monts. Les frais (taxes pour les non-résidents) sont de 230\$, ce qui représente 172.50 \$.

G) Il est proposé par le conseil que les billes de bois prévus pour la St-Jean soit monté pour un feu à l'occasion de la Fête du Travail.

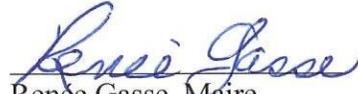
## DOSSIER DES CONSEILLERS

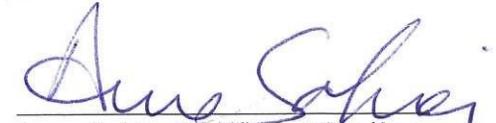
### PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

### LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renaud Pelletier il est résolu de lever la séance à 19h26.

  
Renée Gasse, Maire

  
Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.